



AIN-RHÔNE-ISÈRE

**Compte rendu de la rencontre du samedi 18 juin 2022**  
*à l'Observatoire des Armements 187 Montée de Choulans 69005 Lyon*

Le 18 juin n'est-elle pas une date appropriée pour se retrouver dans la capitale des Gaules ? L'extrême chaleur de ce samedi n'a en tout cas pas empêché quelques valeureux d'escalader la montée de Choulans.

**Présents:** Michel BARBUT, Gérard BRIOTET, Camille et Marcel CHOCHOIS, Jeany CONTION, Jean DESFONDS, Michel NEBOUT, Marc ROCHET.

**Nous avons partagé les nouvelles de :** Marie-Chantal CROS, Jean DROILLARD, Isabelle GIGNOUX, Geneviève Haond, Colette ISEMEIN, Pierre MARTIN, Gérard PELOUX et évoqué le souvenirs de Mado PAYRARD et Georges BERTHOLLIER récemment décédés.

**Mise en route :**

Nous examinons ensemble la liste des adhérents des trois départements qui constituent notre région. En effet à l'occasion de l'AG, nous avons mis à jour une liste qui ne l'avait pas été depuis longtemps : c'est ainsi que nous continuons à expédier les convocations et les comptes rendus à des personnes décédées ou n'étant manifestement plus intéressées par notre activité régionale.

Nous comptons actuellement 41 adhérents. Le chiffre a bien fondu en quelques années. Cependant le noyau de ceux qui tiennent à se retrouver « en présentiel » est stable. D'ailleurs Camille fait alors une suggestion : pourquoi ne pas proposer, à chacune de nos réunions, un temps « en distanciel » de façon à permettre à ceux qui sont loin de participer un peu ?

Sur cette note positive, nous entamons les 3 chapitres de notre ordre du jour.

**1-Retour sur l'AG:**

Nous n'allons pas reprendre en détail ce qui s'est passé à l'AG. Très rapidement après celle-ci, un compte rendu, ainsi que l'intervention de Me Nadia DEBBACHE, ont été mis sur le site de l'APRC. Précisons d'ailleurs que ces 2 documents seront reproduits intégralement dans le prochain bulletin.

Pour ce matin, les quatre qui ont participé à l'AG soulignent particulièrement :

-que la première impression en arrivant à l'AG pourrait être le petit nombre des participants. Impression ressentie principalement au souvenir des AG passées. Mais impression vite corrigée et oubliée en constatant la vitalité des personnes en présence et la qualité des échanges.

Il n'empêche que l'on ne vient pas seulement à l'AG pour honorer les statuts. On vient aussi pour faire des connaissances nouvelles et revoir les amis avec lesquels, pendant

des années, on a lutté pour une retraite convenable.

Il semble tout à coup que flottent dans l'air les paroles de la complainte de Rutebeuf :

*« Que sont mes amis devenus  
que j'avais de si près tenus  
et tant aimés.... »*

-que l'APRC est à un tournant de son évolution. Il y a actuellement des nouveaux adhérents qui sont encore en activité professionnelle et sont donc dans la position « normale » pour se préoccuper de la retraite.

-que l'APRC a acquis une réelle compétence, voire une expertise, sur le sujet spécifique de la retraite, en particulier celui de la validité des trimestres. Par contre la situation de ceux qui nous rejoignent montre que la retraite n'est pas le seul domaine où des difficultés apparaissent. Il y a notamment tout ce qui concerne l'emprise sur les personnes, les maltraitances physiques et psychologiques etc.

L'AG a reconnu qu'il serait bon que l'APRC accentue et développe ses alliances avec d'autres associations plus compétentes qu'elle dans ces domaines. Une orientation a été votée dans ce sens. Elle se termine ainsi :

*« L'AG souligne l'urgence d'un partenariat avec les associations de lutte contre les dérives sectaires sur la base de la défense des droits fondamentaux de la personne et, dans l'avenir, avec des organisations syndicales et professionnelles. ».*

-que l'opinion publique avait évolué depuis les premières années de l'APRC. Le travail accompli par une association comme La Parole Libérée au moment de l'affaire Preynat et la notoriété qui s'en est suivie ont montré que désormais on pouvait alerter l'opinion publique au nom des droits fondamentaux sans que ce soit l'aspect religieux ou ecclésiastique qui soit mis en relief.

- que la relation avec la Cavimac restait complexe. En particulier la tracasserie administrative qui consiste à faire produire des documents censés déjà connus d'elle, dans le but de tout régler au niveau de la CRA (Commission Règlement Amiable). Pour l'instant il est recommandé de rester prudent sinon méfiant. À cela, il faut ajouter qu'actuellement la caisse serait en train de mener des tentatives visant à changer les termes de la loi.

- À ce propos, si l'AG nous a montré que des potentialités existent en vue d'un renouvellement de l'association (1 nouvelle élue au CA et 3 regardantes nouvelles ont accepté de participer), on ne doit pas oublier que la relève reste encore incertaine : le président a accepté de prolonger son mandat d'un an pour assurer la continuité avec l'espoir de passer la main l'an prochain ; l'appel à candidatures pour le CA de la Cavimac est resté pour l'instant sans réponse... D'où l'importance que des gens acceptent de se former pour la suite.

## **2- Une journée de formation juridique :**

Depuis près d'un an nous avons lancé l'idée d'organiser en région une journée de formation juridique destinée à la fois à ceux qui sont concernés par une action en justice, mais aussi à ceux qui pourraient les soutenir, les aider, les accompagner au plan local dans leurs démarches.

Nous concrétisons le projet en proposant une date et en nous assurant de la participation de Joseph AUVINET et très probablement de celle de Me Nadia DEBBACHE qui s'est dite intéressée pour y participer.

Cette date sera **le samedi 15 octobre 2022**, de 9h30 à 16h30, à **Lyon**.

Nous souhaitons vivement que les adhérents de l'APRC des régions voisines (Bourgogne, Auvergne, Drôme ?) nous rejoignent pour profiter de cette rencontre prometteuse.

### **3-Une proposition particulière:**

Dans le cours des échanges à propos des situations nouvelles des AMC, Jeany nous alerte sur la grande difficulté pour se loger que rencontrent ceux qui quittent actuellement la vie religieuse.

En effet, lorsque l'on n'a plus 20 ans, que l'on est célibataire, sans enfant et sans CDI, on se retrouve placé au dernier rang pour obtenir un prêt ou une location . Bien sûr c'est aussi le combat de beaucoup de gens, il n'empêche que cette situation particulière nous touche précisément.

Alors une suggestion qui serait à creuser : un organisme pourrait acquérir des biens immobiliers et proposer ensuite des locations avec accès à la propriété. Cet organisme pourrait être aussi bien la Corref qu'une association comme Habitat et Humanisme dont le Lyonnais Bernard Devert, que plusieurs d'entre nous connaissent, est le fondateur. L'APRC ne peut sans doute pas s'occuper d'un tel projet, mais dans une relation d'alliance avec d'autres associations cette suggestion pourrait être proposée. Cela pourrait être aussi l'occasion de revoir avec la Corref le protocole de départ des instituts qui a été voté, le 4 décembre 2002 , lors de l'AG des Conférences des supérieur(e)s majeur(e)s ( CSM et CSMF) qui allaient devenir la Corref .

C'est une matinée bien remplie qui se termine. Le moment de nous diriger vers notre cantine Les Gourmand de Saint-Just est venu. Le moment est festif, encore plus que d'habitude, car Marc et Gérard célèbrent leurs anniversaires et nous offrent l'apéro. De plus, Myrienne et Ode nous rejoignent pour partager le repas, ce qui fait dire à notre hôtesse que nous voilà presque en parité !

L'avenir s'ouvre à nous puisque nous prévoyons de nous retrouver

**Le samedi 17 septembre 2022**

**à l'Observatoire des Armements 187 Montée de Choulans 69005 LYON**

*Secrétaire Marcel Chochois, relecture par les participants à la réunion.*

*Si vous ne l'avez pas déjà fait, il est grand temps de vous occuper de votre cotisation 2022 !*

*Tarif proposé 45€ (conjoint 30€). Règlement à :*

*APRC/ Gérard DUBUS 5, rue du Château d'Eau 59970 VICQ*

*Tél 0689056390 g.dubus9@laposte.net*